TOURCOING

UNE 2e RÉPONSE
a la " Croix du Nord "

Pour la première fois depuis que notre journal parait, la *Croix du Nord* répond à un de nos articles.

Mais hélas ! qu'elle réponse ! Il y a tout lieu de croire, tellement les phrases sont creuses et contradictoires, que la « lumière qui vient des hauteurs de Montmartre et se répand sur toute la France » n'est pas tombee sur le cerveau de l'auteur de la réponse en question.

Pour se venger des vérités que nous avons dites à l'occasion du retour des naïfs qui sont allés en pélérinage, à l'église du Sacré-Cœur, la *Croix du Nord*, commence d'abord par appeler *hiboux* les rédacteurs de l'*Egalité* !

Il nous semblait que jusqu'à ce jour, les hiboux pouvaient être les hommes qui, comme les prêtres, et les religieux fuient la société pour se consacrer entièrement à l'adoration d'un être imaginaire et n'ont avec les autres hommes que de très rares rapports. C'est nous qui méritons ce qualificatif. Merci de la gentillesse du rédacteur avec ou sans tonsure !.

Au risque de commettre un péché, notre confrère vante son courage et éprouve le besoin d'écrire qu'il ne ressemble guère à « certains socialistes qui exercent la profession d'ouvriers toujours sans travail, parce que sans doute, ils ont des œufs sous les bras ». Nous ignorons de qui vous voulez parler, monsieur, mais vous nous permettrez de vous faire remarquer que ceux qui « exercent la profession d'ouvriers toujours sans travail » sont précisément les citoyens qui sont chassés des ateliers parce qu'ils ne veulent pas admettre l'idiotisme des miracles et l'absurde des religions ; êtes-vous satisfait ?

Le rédacteur de la *Croix du Nord* ne conteste pas les 28 millions qu'à coûter la construction de l'Eglise de Montmartre, mais il trouve que ces millions sont légitimes parce qu'ils *sont le produit de dons* qui « ont été fait librement ». Soit, mais voudra-t-il reconnaitre que ces millions eussent été plus utilement employés à retirer de la misère et à arracher à la mort, les 100.000 misérables qui chaque année quittent cette vallée de larmes ?

Voudra-t-il reconnaitre aussi d'autre part, que ces fidèles qui, librement ont faits les dons, n'ont pas suivi l'exemple du Christ et de ses disciples qui eurent en horreur la construction des temples et les vêtements carnavalesques dont s'affublent les prêtres, les amis de la *Croix*. Répondez un peu chrétiens pétris de paganisme !

Vous trouvez que les députés socialistes n'aiment pas les pauvres, parce que s'ils les aimaient ils n'auraient pas voté la loi sur les droits d'accroissement. Laissez-moi vous faire dresser les cheveux sur la tête en disant que si les socialistes étaient en majorité à la chambre, ils ne se seraient pas arrêtés aux droits dont vous parlez : ils se seraient emparés des propriétés et de toutes les richesses possédées par les religieux et ils les auraient mis à la disposition des pauvres, des travailleurs. De cette façon, notre amour pour ces derniers aurait été plus grand que celui que vous affichez si publiquement.

Avec une pointe d'ironie vous m'invitez à faire, avec vous, l'an prochain le pélérinage de Montmartre. Je regrette — pour vous — de ne pas avoir le goût de ces spectacles. J'ai besogne plus utile à faire que de songer aux choses sur lesquelles depuis des siècles vous discutez à perte de vue, sans pouvoir vous entendre. Nous avons à délivrer l'esprit humain des chaînes qui l'entourent et que vous entretenez avec vos préjugés et vos erreurs. Nous avons à prêcher sur la terre, aux travailleurs un paradis qu'ils peuvent se créer et que vous leur promettez quand ils seront réduits en poussière. Cela vaut mieux que d'implorer des miséricordes dont nous ne saurions que faire.

Charles VERECQUE.

LA GRÈVE DES TISSEURS

Contrairement à ce que nous pensions hier, M. Dumortier, rue des Piats, n'a pas voulu céder au désir de ses ouvriers. Ce capitaliste, oubliant ses plus humbles origines, refuse d'accorder le renvoi d'un contremaître de tissage, la seule chose qu'exigent et que sont en droit d'exiger les ouvriers en grève.

M. Dumortier ne veut pas entendre raison, soit.

Il en supportera les responsabilités.

Les ouvriers sont unis et bien décidés à ne pas rentrer au travail avant le renvoi du contre-maître. Ils nous ont prié de signaler à nos lecteurs les informations erronées publiées par le *Journal de Roubaix* et l'*Avenir*.

Les journaux ont écrit que les grévistes exigaient la rentrée à l'atelier de quatre ouvriers renvoyés il y a quelques jours.

C'est absolument inexact. Comme nous l'avons dit dans notre dernier numero, c'est uniquement le renvoi du contremaitre qui est demandé.

Les ouvriers ont pour cela plusieurs raisons. Ils refusent d'être traités comme des esclaves et d'être placés sous les ordres d'une sorte de caporal, qui d'après eux ne sait rien faire, ce contre maitre veut d'ailleurs implanter dans cet atelier, les mauvaises habitudes contractées chez les frères Tiberghien, rue d'Alma, où il était autrefois employé.

On comprend que les grévistes protestent contre ses prétentions. Le patron n'est pas de cet avis,

On nous rapporte qu'hier il a fait dire par son directeur que si les ouvriers ne rentraient pas, leurs livrets seraient déposés au commissariat. Les grévistes ne se sont pas laisser prendre.

Ils savent très bien que le commissaire n'a pas le droit de prendre les livrets et que le patron ne peut les mettre à la porte en ce moment.

Et forts de leur droit, ayant avec eux l'opinion publique, ils continueront la grève demain. Peut-être même se décideront-ils, pour prouver qu'ils désirent voir résoudre ce différent, à aller trourer le juge de paix afin d'avoir recours à la loi sur l'arbitrage.

En attendant nous crions : courage aux camarades de travail.

SCÈNE SANGLANTE
entre propriétaire et locataire

Au n° 78 de la rue du Tilleul, demeure un ouvrier tisserand, occupé dans une fabrique de Roubaix, et nommé Ag Alphonse âgé de 26 ans. Une partie de la maison qu'il occupe est sous-louée, par lui, à un homme d'équipe du chemin de fer Victor Castelain.

Ce dernier est sous-locataire depuis deux mois. Mercredi dans la soirée il entra chez Alphonse Ag et lui réclama la quittance de ses loyers, que celui-ci avait jusqu'alors négligé de lui donner.

Cette réclamation cependant si légitime mit le tisserand en colère. Il s'empara d'un litre xui se trouvait à proximité et il le lança à la tête de Castelain.

Ce projectile lui fit une blessure de sept à huit centimètres.

Le docteur Cotron fut appelé quelques instants après et il déclaré que la blessure ne paraissait pas bien grave et ne devait pas entraîner d'incapacité de travail.

Pour justifier son emportement, on allègue que le blessé l'a traité de *fainéant* et l'a menacé de mort s'il ne lui procurait les quittances de loyer.

Ag a été arrêté. L'enquête se poursuivra. Il sera en tous cas très difficile de savoir quel est celui des deux qui a tort, attendu que la scène s'est passée dans une maison fermée, sans la présence d'aucun témoin.

LE DÉPUTÉ DE TOURCOING
et l'élection sénatoriale

Enfin le candidat est choisi. La cause est gagnée. Un opportuniste de marque est designé depuis mercredi soir.

M. Dron, qui, par habitude, se range toujours du cote du plus fort, n'a pas hésité à acclamer la candidature de M. Dépreux.

Eh bien ! voilà l'homme pour lequel les délégués de Tourcoing vont voter. Ils voteront pour lui, non pas parce qu'il leur plait, mais uniquement parce qu'ils doivent voter pour lui, parce qu'ils ont reçu le mandat de voter pour lui.

Cela vous étonne, braves gens qui ignorez le fin mot des manœuvres opportunistes, mais ignorez vous que les délégués qui ont été désignés par le conseil municipal de Tourcoing ne l'ont été que parce qu'ils s'engageaient à voter pour M. Depreux ? Ignorez vous aussi que c'est sur les injonctions réitérées de M. Dron que cette mesure a été prise ? Je vous apprend toutes ces choses, travailleurs si vous ne les connaissez pas.

Grâce à cette intervention habile de notre député, des réactionnaires comme M. Théry-Ranson ont été nommés délégués alors que de véritables républicains, comme Delphin-Dumortier, par exemple, *n'ont pas été nommés*.

Mais voilà, Delphin-Dumortier est socialiste et il avait refusé d'engager son vote en faveur de M Dépreux.

Son échec est dû à son refus que nous approuvons. Nous espérons que les socialistes de Roubaix, de Houplines, de Loos, etc., prendront acte de la mesure toute républicaine prise par M. Dron et qu'ils s'en souviendront lors de l'élection où ils joueront un rôle important et plus décisif que ne l'espèrent nos adversaires.

Ch. V.

Les élections cantonales. — La section tourquennoise a désigné pour porter le drapeau des revendications sociales, aux prochaines élections, les citoyens *François Desmedt*, marchand de jouets, qui sera candidat au conseil général, dans le canton sud, et Joseph Catteau, débitant, qui sera candidat au conseil d'aerondissement dans le canton Nord.

Un suicide. — Mme veuve J.-B. Vanherzel, née Irma Decottignies, bouchère, boulevard Gambetta, 246, a été trouvée *pendue hier soir, à 7 heures.*

C'est le garçon boucher, M. Hyppolite, qui a trouvé la malheureuse pendue à la rampe de l'escalier.

C'est pendant l'absence de ce garçon que Mme Vanherzel a mis son funeste projet à exécution.

Cette femme était très souffrante depuis une huitaine de jours. Il est probable que c'est cet état maladif qui l'e déterminée à met,re fin à ses jours.

Le commissaire de police a fait les constatations d'usage.

Les rentes des travailleurs. — Un ouvrier teinturier, Bouzet Benjamen, âgé de 19 ans, domicilié à Tourcoing-les-Francs occupé chez M. Desurmont, filateur, rue Notre-Dame-des-Anges, a eu l'index droit traversé par un fragment de bois, ce qui a déterminé un panari.

Victor Lherbier, étageur, 21 ans, demeurant à Roubaix, employé chez Mme veuve Fouan Leman, rue de la folie, a eu la main droite prise dans les aiguilles d'un hérisson, en passant un ruban.

Il en est résulté de nombreuses contusions. On a appelé le docteur Delattre.

L'incapacité de travail est évaluée à deux mois; mais elle sera probablement plus longue.

Le service des tramways. — On présume qu'à partir de dimanche prochain, la rue de Guisnes sera complétement déblayée et livrée à la circulation.

Nos lecteurs savent que les travaux nécessités par la pose des rails avaient, de façon presque entière, empêché tout passage de vpiture et rendu difficile l'accès des piétons.

La Compagnie avait eu le tort de faire commencer les travaux dans toute la rue au lieu de commencer par un bout et de finir par l'autre...

Abondante voiture. — Un brasseur, Victor Vandamme, demeurant boulevard Gambetta, 4, a été gratifié d'un procès-verbal pour deux motifs : abandon de sa voiture sur la voie publique et dégradation d'arbres sur le même boulevard.

Ivresse et outrage. — Un rattacheur, Edouard Dewalle, 32 ans, demeurant rue Masquelier, se trouvant en état d'ivresse sur la place de la Gare, a outragé un agent de police.

Pour ces faits il a été conduit au violon.

Une femme délaissée. — Benoit Mullez a quitté, au pont de Neuville le domicile conjugal depuis lundi dernier. Sa femme est venue au bureau du commissaire, raconter son délaissement.

Elle ajouta que son mari devait habiter depuis son départ à l'estaminet des «Trois Cloches.»

La pauvre femme est mère de plusieurs enfants en bas âge.

Concours de chants socialistes. — Nous rappelons que le groupe la « Revanche proletarienne », organise un grand concours de chants socialistes, qui aura lieu le dimanche 9 juin, à 4 h. du soir, chez Mme veuve Decottignies, estaminet du « Coq Anglais », rue de Mouveaux, Blanc-Seau, Tourcoing.

Le concours sera précédé d'une conférence faite par les citoyens Charles Vérecque, rédacteur de l'*Egalité*, Desmedt, Delphin Dumortier et Henri Nau.

Les chanteurs et les déclamateurs qui désiraient concourir sont priés d'envoyer leur adhésion immédiatement, en même temps qu'une copie du chant qui sera exécuté. La copie devra être mise sous une enveloppe sur laquelle aura été inscrit le titre de la chanson.

Toute demande de participation au concours devra être envoyée accompagnée d'une inscription de 0 fr. 30 au secrétaire de la Commission d'organisation, au siège du concours.

Nota. — Outre les nombreux prix du concours, des prix d'encouragement seront tirés au sort entre les concurrents qui n'auront rien obtenu.

Rapporter la lettre d'invitation qui sera exigée à l'entrée.

Cette fête aura certainement le plus grand succès. La salle du concours est admirablement décorée. De nombreux adhérents sont déjà inscrits.

MOUVEMENT OUVRIER

Parti ouvrier. - Section tourquennoise. — *Commission du Journal.* — Les membres de la commission du journal doivent se réunir vendredi soir, à 8 heures, à la Brasserie Sociale.

INCENDIE D'UNE MANUFACTURE
à Lys-lez-Lannoy

Avant-hier, vers onze heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la manufacture de déchets appartenant à M. Léon Boussemart, au hameau de Cohem. Le bâtiment a été embrasé sur une superficie de plus de six cent mètres carrés.

Les machines ainsi que les marchandises ont été la proie des flammes.

Les secours sont arrivés de partout. Les pompiers de l'établissement de MM. Boutemy et Delannoy ainsi que des habitants, sont accourus, mais leurs efforts combinés n'ont réussi qu'à protéger les bâtiments annexes en circonscrivant le foyer de l'incendie.

Les pertes, purement matérielles, sont évaluées approximativement à 60,000 fr., dont 12,000 fr. pour le bâtiment ; 3,000 fr. pour les machines et le matériel et 18,000 francs pour les marchandises. Rien n'était assuré !

La gendarmerie ayant terminé son enquête ne croit pas à la malveillance, mais à l'échauffement des déchets graisseux, qui, s'étant enflammés, auraient communiqué le feu.

RIXE SANGLANTE A WILLEM

Mercredi, vers huit heures et demie du soir, les frères J.-B. et Auguste Denin, le premier, ouvrier meunier, le second garçon brosseur, étaient à l'estaminet en compagnie du nommé Henri Pluquet, tisserand, pour y faire une partie de coq, avec six autres individus, quand à la première bataille, le coq de Pluquet succomba.

Les adversaires se piquèrent l'amour-propre, puis enfin en vinrent aux coups.

Louis François, artilleur au 27e, l'un des adversaires de Pluquet, terrassa ce dernier et se mit à lui labourer horriblement la poitrine à coups redoublés de ses éperons.

La mêlée devint alors terrible et générale et ne cessa que quand les frères Denin ainsi que Pluquet furent sur le sol, meurtris de coups. Tout cela pour un coq (!).

Les six agresseurs se nomment : Louis et Joseph François, Auguste Decottignies, Achille Dhondt, Jules Béghin et Louis Brugh demeurant tous à Willem.

Les trois blessés qui demeurent à Baisieux ont reçu les soins du docteur Lemaire qui a jugé leur état très grave.

Une enquête rigoureuse est menée par la gendarmerie.

LILLE

UNE PRÉFECTURE BIEN GARDÉE
La Guérite et le Gendarme

C'était au lendemain des attentats anarchistes; le préfet actuel de l'Allier, M. Léon Guérin, n'était alors que secrétaire général de la préfecture du Nord.

M. Guérin qui tenait à devenir préfet opportuniste et ne voulait pas mourir sans avoir vu... Moulins, s'effrayait beaucoup des boîtes de sardines, plus ou moins dy*namitées*, que l'on trouvait alors un peu partout. Il n'en dormait plus, le pauvre secrétaire, il mangeait à peine et sûrement, ne fût jamais devenu préfet, si un beau jour, ne lui était venue une idée lumineuse.

Il arpentait, avec M. Veil Durand, la salle des Maréchaux; tous deux songeaient au moyen infaillible qui préserverait la Préfecture d'une catastrophe imminente: mais du choc de leurs idées opportunistes ne jaillissait aucune lumière ....

M. Guérin sursauta tout à coup criant, en se touchant le front :

— Un éclair !

— Tonnerre ! dit le préfet en bondissant.

Le secrétaire-général de la préfecture du Nord, dans l'attitude d'un prophète inspiré de l'Armée du Salut, proféra ces paroles :

— Il faut nous défendre ..

— Défendons-nous donc, opina le Préfet, mais par quels moyens ?

— Voici : nous allons faire choix d'un homme très intelligent, un ancien gendarme, par exemple ; nous l'armerons de pied en cap.

Cet homme veillera chaque nuit à la sécurité de nos femmes, de nos enfants, à la notre et à celle de cet édifice.

— Mais, où placerons nous cet épouvantail *ad usum* anarchiste ?

— Bâtissons lui, en secret, un camp retranché, une guérite, une niche, dans un coin isolé de la Préfecture, invisible de l'extérieur, de laquelle il découvrira tout sans être vu de personne. Les guérites où se blottissent nos agents de police, connues de tous, donneront le change »

L'idée était superbe, le Préfet, émerveillé, l'accepta avec enthousiasme. Une guérite fut donc érigée d'après les plans fournis par M. Guérin lui-même, qui, depuis certaine *affaire*, avait *les entrepreneurs* en sainte horreur.

Un ancien gendarme se rencontra qui réunissait les conditions voulues On lui fournit les armes, le costume, un billet de *mille francs*, le pain et la bière à discrétion, plus une prime assez élevée pour chaque anarchiste qu'il expédierait dans l'autre monde.

Une année entière, le gendarme dormit chaque nuit dans la guérite à Guérin, son sabre dormit aussi, comme aussi Veil-Durand, et si quelque bruit s'entendit au dehors, ce ne fut que celui de leurs ronflements sonores.

D'anarchistes point, mais il y eut au budget une brèche nouvelle :

1° Construction d'une guérite...
2° Frais d'entretien...
3° Traitement du gendarme, ci.. 1000 fr

Par contre, M. Guérin devint prélet de l'Allier. Mince compensation !!

Fort heureusement, pour les contribuables, son successeur au secrétariat de la Préfecture du Nord, M. Génie, trouvant fort inutile ce gendarme encombrant et coûteux, le remercia en le renvoyant dans ses foyers. Mais la guérite resta, elle existe toujours...

Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans cette petite histoire, c'est qu'elle est *absolument exacte*.

(S'adresser pour plus amples renseignements à la commission du Conseil Général qui, sur l'insistance du Préfet, vota les fonds nécessaires à la défense de la Préfecture).

Ch. BAILLEUL.

LE 145e DE LIGNE A LILLE

Hier à midi, le 145e régiment de ligne est arrivé à Lille par la porte de Douai, venant de Maubeuge.

Il se rend à Dunkerque pour effectuer les exercices de tir.

Ce régiment a été reçu aux portes de la ville par le colonel du 43e, avec la musique de son régiment.

Nos braves enfants du peuple, enrégimentés pour une ou plusieurs années ont fait trois étapes; ils en ont encore trois à faire pour arriver à destination.

Ils sont entrés dans notre ville avec l'air le plus crâne, bien heureux, malgré leurs rudes fatigues d'échapper pour quelques temps à la monotone existence de la caserne.

Sur leur passage, la foule se montrait sympathique ; l'affluence était considérable.

Comme dans ce régiment il ne manque pas de Lillois, beaucoup de nos concitoyens étaient heureux de retrouver qui un fils, qui un frère, qui un ami.

C'est qu'à vrai dire, avec le système de recrutement actuel, les jeunes soldats ne servant pas dans des garnisons bien éloignées de leur foyer, rencontrent toutes les plus vives sympathies des populations ouvrières et rurales, au milieu desquelles ils ont grandi.

Il semblerait qu'après l'échauffourée de Fourmies, la population lilloise si démocratique et si socialiste en aurait conservé rancune à nos pauvres soldats. Heureusement, non!

Elle sait trop bien que ces enfants du peuple, obligés par discipline militaire de prendre part aux luttes sociales, en faveur des riches contre les pauvres, ne sont pas responsables du triste rôle qu'on leur fait jouer.

Aussi désire-t-elle ardemment que nos soldats ne soient plus mêlés aux conflits entre le capital et le travail et restent affectés à la défense du territoire national.

C'est dans cet état d'esprit que la population lilloise a montré tant de bienveillance pour les troupiers du 145e. Somme toute, ces soldats sont des enfants de la démocratie, de cette démocratie qui s'émancipe, et comme tels, ils méritent toute la sympathie populaire.

Les obsèques de M. Rochart

Les obsèques purement civiles de M. Rochart, auront lieu, samedi à onze heures du matin. Le corps sera conduit directement au cimetière de l'Est pour y être inhumé.

Les « Sans-Chagrin » et le prix de tenue

Nous avons inséré dans un précédent numéro une protestation que nous avait fait parvenir la société des « Gugusses », à propos d'un prix de tenue qu'elle déclarait avoir mérité.

La société des « Sans-Chagrin », de Fives Lille qui, elle, a obtenu le prix, proteste à son tour contre les insinuations de sa rivale.

Elle affirme n'avoir été recommandée par personne ; le prix qu'elle a obtenu, elle le doit tout simplement à sa bonne tenue. « Cette bonne tenue, nous disent les *Sans Chagrins* a été consacrée, depuis cinq ans, par dix médailles, ce qui prouve que nous avons quelque valeur. »

Nous avons en effet applaudi comme tout le monde la société des *Sans Chagrins*, de Fives-Lille, à son passage devant la Porte de Paris, nous avons remarqué, comme tout le monde, l'excellente tenue de cette société.

Nous sommes très heureux qu'elle nous ait donné, en nous envoyant sa lettre de protestation, l'occasion de le rappeler.

Elections complémentaires au Conseil de prud'hommes. — Les électeurs patrons de la deuxième catégorie (1re et 2e séries) du Conseil de prud'hommes de Lille étaient convoqués mercredi de midi à 6 heures, à l'effet d'élire deux membres en remplacement de MM. Oscar Godin, démissionnaire, et Henri Gossart, non acceptant.

1re Série. — Inscrits, 96, votants, 3.
MM. René Baudon, 1 ; Béhague, 1 ; Baudon, 1.
Pas de résultat.
2e Série. — Inscrits, 96, votants, 6.
MM. Béhague, 5 ; Rene Baudon, 1.
M. Béhague est élu.

Arrestation d'un faussaire. — Il y a deux jours, la police a mis en état d'arrestation, un voyageur de commerce habitant rue Nationale, 127. Cet individu, nommé Arthur Mussche, âgé de 33 ans, est accusé de faux commis à Bruxelles.

Outrages à la police. — Le nommé Charles Leclercq, 37 ans, terrassier, rue des Vieux-Murs, 24, a été arrêté pour outrages aux agents dans l'exercice de leurs fonctions.

— Frédéric Carpentier, 39 ans, cordonnier, rue de Tournai, 76, a été arrêté pour violation de domicile, outrage et rebellion aux agents.

Un pick-pocket. — Mercredi matin, Mme Bossart, demeurant rue de Bourgogne, 50, se promenait au marché de la place de la Nouvelle-Aventure, lorsque tout d'un coup elle s'aperçut qu'on lui avait enlevé un porte-monnaie, contenant 47 fr. Le voleur ayant disparu, Mme Bossart n'a pu que porter plainte au commissaire du 6e arrondissement.

Un groupe corporatif de coiffeurs. — Il vient de se constituer à Lille un groupe corporatif de coiffeurs.

Voici le texte de la circulaire qui nous est adressée à ce sujet :

Ce groupe a pour but l'économie et la fraternité.

1° Nous comprenons l'économie par l'établissement d'un tarif uniforme chez les patrons qui ferait cesser la concurrence qui fait un grand tort chez tous les coiffeurs et perruquiers.

2 Nous avons aussi installé au siège du groupe une boîte d'offres et de demandes d'emplois ; ce qui ferait l'avantage des patrons et ouvriers coiffeurs de ne plus être obligés d'avoir recours aux bureaux de placement qui exploitent les ouvriers coiffeurs ;

3 Nous voulons former de ce groupe de corporation un groupe d'amis à seule fin de se fraterniser et de nous défendre mutuellement. C'est pourquoi nous vous invitons, patrons et ouvriers, à venir à notre assemblée du lundi 10 juin 1895, à huit heures et demie du soir, estaminet Bergot, rue d'Arras, 126.

Chronique artistique. — M. Florent Menet, ancien élève de notre école des beaux-arts et du cours de peinture dirigé par M Pharaon Dewinter, vient d'être admis en loge avec le numéro 1, en vue du concours définitif pour le grand prix de Rome, — section de peinture, — à Anvers.

COURS ET CONFÉRENCES

Faculté des lettres — Vendredi 7 juin, à huit heures et demie du soir, cours public de M. Angelier : le *Théâtre de Ben Jonson*.

— A cinq heures et demie du soir, cours public de M. Thomas : *La vie à Rome sous l'Empire*.

Palais-Rameau. — Dimanche 9 juin, à cinq heures du soir, conférence par M. Jouvenaux, professeur de chimie à l'école de Wagnonville, sur le *Gaz en rapport avec la végétation*.

AVIS. — *Nous informons nos nouveaux lecteurs qui désireraient posséder le commencement de notre feuilleton* **Le Comte de Monte-Cristo** *qu'ils peuvent le demander à tous nos vendeurs, qui seront tenus de le leur remettre gratuitement.*

HUILE DU CONGO rendra vos cheveux, Mesdames long comme un manteau royal

LE NORD

Marais-de-Lomme. — *Le clérical Loyer.* — On peut être mauvais député, mais bon chrétien : c'est le cas pour M. Ernest Loyer, que les électeurs de la première circonscription ont le regret d'avoir envoyé à la Chambre.

On nous rapporte que M. Ernest Loyer est le parrain de la cloche de la nouvelle église du Marais-de-Lomme.

Ce bon M. Loyer, qui se ménage toutes les indulgences pour le ciel !

Bénit soit M. Loyer !

Haubourdin. — *La Croix refusée.* — On nous informe que M. Auguste Potié a refusé le ruban ; il ne veut pas être décoré.

Si le fait est exact, nous ne pouvons que féliciter l'honorable conseiller général du canton d'Haubourdin.

Ce refus du ruban que tant de gredins portent à la boutonnière lui fait beaucoup d'honneur.

Halluin. — *Arrestation.* — M. Champion, commissaire de police, à Halluin, a fait accepter et mis entre les mains du Parquet un nommé Vandierconck, Victor, âgé de 22 ans, pour attentat à la pudeur.

— *Evasion d'un prisonnier.* — Hier après-midi, vers trois heures, un gendarme conduisait un prisonnier, suivi d'une centaine de curieux lorsque, arrivé dans la rue de la gare, près de la gendarmerie, le prisonnier, par un brusque mouvement, s'échappa des mains du gendarme.

La foule lui fit place aussitôt pour favoriser sa fuite.

Le gendarme, honteux de l'avoir laissé échapper, déclara qu'il avait arrêté ce personnage uniquement parce qu'il était pris de boisson.

— *Nouvelle usine.* — M. Wallard, l'industriel millionnaire de Lille, vient d'acheter un grand terrain près de la gare d'Halluin pour la construction d'une grande filature et d'un grand tissage. Les travaux commencés depuis 2 jours, doivent être finis cette année.

Ce riche capitaliste profite de son emplacement sur les frontières pour attirer dans ses nouvelles fabriques les ouvriers belges qui eux travaillent presque pour rien. Il fera ainsi une énorme concurrence à une grande partie du département. Aussi les ouvriers d'Halluin sont-ils très irrités.

Armentières. — *La question de l'eau.* — Les ouvriers de différents quartiers commencent à se plaindre, et avec juste raison, de ce que l'eau manque ou de ce qu'elle n'est pas potable. Il y a quelques années, une commission fut chargée d'inspecter les cours et courettes à ce sujet et elle en a conclu que les eaux d'une grande partie des puits étaient nuisibles à la santé. Elle fut même forcée d'en consigner une partie. Depuis que s'est-il passé ?

On pouvait espérer que l'on apporterait des améliorations à cet état de choses. Il n'en fut rien. Les pompes furent déconsignées et l'ouvrier en fut réduit à se servir de la même eau.

Et cependant, on a souvent dit en ville que l'eau était pour beaucoup dans les épidémies.

Quelque temps avant les élections, M le maire proposa au conseil municipal l'érection d'une fontaine d'eau potable dans le quartier si populeux du Rond Point. Comme bien l'on pense, ce n'était là qu'un trompe l'œil électoral.

Nous espérons bien ne plus être dupes.

Un groupe d'ouvriers du Rond Point.

— *A propos d'une arrestation.* — La femme Hennequaux née Panchon Valentine, qui fut arrêtée à Capinghem pour outrages publics à la pudeur, ne paraît pas jouir de toutes ses facultés mentales. Elle avait quitté son domicile, rue Meurein, impasse Convain, 4 (Lille), depuis le 3 juin dernier. Elle errait au hasard depuis ce jour.

Bauvin. — *Acte de courage.* — Samedi dernier, le nommé Choquet Jules, de Sainghin-en-Weppe, se rendait à son travail, vers 1 h de l'après-midi, à la fosse n° 3 des mines de Meurchin.

En passant sur le pont en fer de la Compagnie, il aperçut un enfant d'une dizaine d'années qui venait de tomber dans la Deûle. Choquet n'écoutant que son courage, se jeta à l'eau et parvint, après plusieurs reprises, à le retirer sain et sauf de l'eau.

Ce n'est qu'après lui avoir donné des soins énergiques qu'on pu rappeler les enfants à la vie. On le reconduisit chez ses parents dont le père se nomme Ernest Turlon et demeure au coron du Bauvin.

Le citoyen Choquet n'en est pas à son premier coup. C'est le deuxième sauvetage qu'il opère.

DUNKERQUE

Chute à l'eau. — Le nommé Degemme Gaspard, âgé de 50 ans, employé de commerce, étant hier soir à bord d'une bélandre près de l'écluse de l'Ile Jeanty voulut sauter sur le quai, mais son pied ayant buté contre la tablette du quai, il tomba à l'eau. Le belandrier lui a tendu une perche et a pu le conduire ainsi jusqu'à l'échelle fixée au quai. Degenne a été quitte pour un bain froid.

— *Accidents.* — M. Baudry, vétérinaire, s'est fracturé la jambe gauche hier matin à 9 h. sur l'esplanade St Barbe en tombant de vélocipède. Il a été reconduit en voiture chez lui.

— Hier, dans la matinée, la femme Vanhove, âgée de 54 ans, ménagère, demeurant rue de l'Abreuvoir, 10, est tombée dans l'escalier de sa demeure et s'est fait de graves contusions aux épaules et dans le dos. Cette femme a été transportée à l'hôpital.

— *Arrestation.* — Le jeune Arthur Baert, âgé de 11 ans, a été arrêté pour vol de plusieurs objets : porte-monnaie, montre et bijoux,

Gravelines. — *Un sauvetage.* — En jouant sur les fortifications près la porte du port, le jeune Gondy, âgé de 5 ans, a perdu l'équilibre et est tombé dans le fossé, alors plein d'eau, la mer étant haute.

L'enfant allait se noyer, quand M. Louis Sauvage, témoin de l'accident, n'hésita pas à se jeter tout habillé à l'eau et fut assez heureux pour ramener l'enfant sain et sauf sur la rive.

CAMBRAI

Caudry — *Accident.* — Un ouvrier maçon de Quévy travaillant à la construction de l'hôpital... pardon de la caserne de gendarmerie a fait une chute qui l'obligera à quelques jours de repos.

VALENCIENNES

Accident de mine — Delcroix Henri, âgé de 37 ans, demeurant à Valenciennes, ouvrier mineur à la fosse Hérin, a fait une chute dans une taille et s'est fracturé une côte.

Bachant. — *Un sou dans l'estomac.* — Dimanche dernier, le petit Roussel, orphelin, âgé de 4 ans, habitant chez ses grands parents à Bachant a avalé une pièce de monnaie française de cinq centimes. Un médecin appelé en toute hâte lui a prodigué ses mais jusqu'ici il n'est pas arrivé à ses fins. On espère cependant que cet accident n'aura pas de suite fâcheuse.

DOUAI

Accident mortel

Hier matin M. François Bégot, âgé de 60 ans, demeurant à Gouy-sous-Bellonne (P.-de-C.), ouvrier couvreur, au service de M. Lebon, entrepreneur du génie, était occupé à réparer la toiture en ardoise donnant sur la cour de la caserne St-Sulpice.

Il déplaçait une échelle pour l'éloigner d'un mètre sur le côte lorsqu'une autre, sur laquelle il se tenait d'un pied se détacha.

Le malheureux ouvrier perdit l'équilibre et tomba avec les deux échelles.

Dans cette chute de 10 à 12 mètres après avoir tournoyé sur lui même, le malheureux vint s'abattre sur un tas de fumier, la tête repliée sous la poitrine Relevé aussitôt, il rendit le dernier soupir.

On l'a transporté à l'infirmerie de la caserne, d'où le corps sera conduit au domicile du défunt.

Aniche. — *Accident de Vélo.* — Avant hier quelques amis s'étaient proposés de faire une partie de vélo du côté de la commune de Wasne-au-Bac.

Mal leur en prit car indépendamment de l'émoi qu'éprouva la petite brigade d'amis, l'un d'eux, le nommé Fallot, Désiré, verrier, demeurant boulevard Drion, lancé à toute vitesse, sur le chemin de hallage, entre Wasne et Hem.

Lenglet fut précipité avec sa machine dans la rivière Sachant nager, il pût, aidé de ses amis, regagner la berge. Puis l'on procéda au repêchage du vélo.

Des amis complaisants de la commune de Wasnes préfétèrent des vêtements secs à la victime de l'accident, qui pût ainsi regagner décemment son domicile.

Fallot jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y rattraperait plus.

AVESNES

Maubeuge. — *Ami trop complaisant.* — Le nommé Loire avait emmené lundi soir, à la ducasse de Sous-le-Bois, sa femme, sa fille et son ami Larose.

Après de nombreuses libations, plusieurs tours aux chevaux de bois et autres divertissements, on reprit le chemin de la maison.

Larose, mis en bonne humeur, voulut prouver à son ami Loire toute sa reconnaissance ; il partit en avant avec la femme de ce dernier et engagea avec elle une conversation intime.

Malheureusement nos amoureux furent aperçus par la servante de M. Houssière et par la fille Loire, âgée de 12 ans.

Quelques instants après, le malheureux époux apprenait son infortune et allait conter la chose à la gendarmerie qui dressa procès-verbal.

Sous-le-Bois. *La Ducasse.* — La fête de Sous-le-Bois a été particulièrement belle cette année.

Dimanche la fanfare municipale a donné sur la place un magnifique concert.

Tous les soirs un bal très animé a réuni de nombreux couples de danseurs. Les estaminets n'ont pas désempli. En un mot tout a été pour le mieux pour le commerce et la réjouissance.

Demandez aux vendeurs de l'ÉGALITE le savon des Trois-Huit, vendu 0,50 et le savon du Chambard vendu 0,30.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 6 Juin. — Victor Dubréuque, rue Delezenne, cour St-Amé, 4 — Marthe Rousseau, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, 11. Madeleine Delcroix, rue Vrett, 55. — Emile Pochart, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor. — Jules Soete, rue Marc Leguin, 11 — Joseph Vanhoorde, rue de la Paix, cour Lafebvre, 14.

Decès. — Louis Lemaire, 53 ans, rue Lacroix, cour Royart, 2 — Clovis Vanconenbeke, 66 ans, rue d'Espaing, cour St-Simon, 6. — Victor Logghe, 19 ans, Hôtel-Dieu. — Rosalie Demeester, 58 ans, rue de France cour Gosman, 2. — Georges Dutranoy, 10 ans, Hôtel-Dieu. — Catherine Vandevenne, 74 ans, Hôtel-Dieu.

Mariage. — Gustave Schoonhere, surveillant chef au chemin de fer du Nord, 38 ans, rue de Menin à la gare et Anne Agache, sans profession, 38 ans, rue de la Paix 79.

Tourcoing. — Naissances du 6 Juin. — Charles Steverlinck, rue Fin de la Guerre. — Emilienne Vanoverbecke, rue de la Tossee. — Louis Rutdeken, rue du Midi

Decès. — Prudence Lanmond, 76 ans, rue du Moulin Fagot. — Moise Theresa, 2 ans, rue de Menin. — Rose Candelier, 31 ans, rte Fresmeaux. — Charles Debocker, 4 mois, rue de Vvasquehal

Wattrelos. — Naissances du 30 mai au 6 — Marguerite-Marie Deroffsart, Petit Tournay. — Valentine Courevitg Baillerie — Marie Courselle, Gauquier. — Emile Delcroix, Bas-Chemin. — Hélène Battremieux, Saint-Liévin. — Germaine Castelain, rue de l'Industrie. — Emile Debusseber, rue du Berck. — Elise Dubois, rue de Tourcoing. — Marcel-Maurice Declercq, Sapin-Vert. — Marie Dubus, Sartel. — Marcel-Henri-Joseph Lambaere, rue du Congo. — Clémence Lechantre, rue de Tourcoing. — Louis-François Spilears, Crétinier — Flore Meurisse, Bas-Chemin. — Germaine Lecoutre, Houzarde.

Publications — Clovis Vandemeulebroucke, 21 ans, maçon et Celina Demedts, 23 ans, asigneuse. — Henri Castelain, 24 ans, tisserand et Zoé Cattelain, 21 ans, tisserande — Alfred-Joseph Casterman, 25 ans, ouvrier plafonneur et Hermance-Joseph Delcruc, 35 ans, journalière.

Mariages — Paul Moulart, 25 ans, tisserand et Céline Bonquet, 24 ans, piquriere. — Henri Vanoverbeke, 31 ans, tisserand et Sophie Desbonnet, 26 ans, bobineuse — Cyril Leplat, 25